

## Réglement

### Article 1 – Objet du concours

Le présent concours photo a pour objectif de valoriser le regard des participants autour d'un thème défini par l'organisateur. Les photographies proposées devront s'inscrire dans l'univers et l'esprit du concours, en respectant le thème annoncé.

### Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne membre de l'ADHF - F, à l'exception des membres du jury et des personnes impliquées dans l'organisation du concours.

La participation est gratuite.

### Article 3 – Thème du concours

Le thème du concours est : « Nos vies, entre eau et lumière ».

Les participants sont invités à proposer une photographie illustrant ce thème de manière originale, sensible ou créative.

### Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, chaque candidat doit transmettre :

une photographie, éventuellement un court texte de présentation ou une légende ;

ses coordonnées complètes : nom, prénom, adresse e-mail, téléphone.

Les photographies doivent être envoyées avant le 13 septembre, à l'adresse mail : : [contact@adhf-f.org](mailto:contact@adhf-f.org)..

### Article 5 – Caractéristiques des photographies

Les photographies devront respecter les critères suivants : être au format JPEG / PNG / TIFF ;

présenter une qualité suffisante pour une éventuelle exposition ou publication ;

ne pas comporter de contenu offensant, diffamatoire, discriminatoire ou contraire à l'ordre public ;

être conformes au thème du concours.

Les retouches légères sont autorisées, à condition qu'elles ne dénaturent pas la réalité de l'image, sauf mention contraire de l'organisateur.

### Article 6 – Garanties des participants

Chaque participant garantit :

être l'auteur de la photographie transmise ;

détenir l'ensemble des droits nécessaires sur l'image ;

avoir obtenu l'autorisation des personnes reconnaissables figurant sur la photographie, le cas échéant ;

que la photographie ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litige relatif aux droits d'auteur, au droit à l'image ou à tout autre droit lié aux œuvres transmises.

### Article 7 – Sélection des lauréats

Les photographies seront examinées par un jury composé de [XXXXX].

Les critères de sélection pourront notamment être :

le respect du thème ;

la qualité esthétique et technique ;

l'originalité du regard ;

l'émotion ou le message transmis.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

### Article 8 – Récompenses

Les photographies seront publiées sur un site internet de l'ADHF - F, utilisées comme visuels pour les newsletters ou les réseaux internes/externes.

Elles seront également mises en avant pour fêter les 50 ans de la Fédération.

CONCOURS  
PHOTO